



DECLARATION COMMUNE AU CHSCT DU 28 NOVEMBRE 2014

Nous voilà aujourd'hui réunis pour traiter à nouveau d'un problème lié au site de St Anne. Le premier constat accablant est que rien ne change et qu'il est toujours aussi difficile de discuter de quoique ce soit et en particulier de ce site avec la direction des finances publiques des Bouches du Rhône.

Nous sommes très inquiets de la tournure que prennent les choses. Votre entêtement nous accule au conflit ouvert.

La toute première question est de savoir si aujourd'hui encore vous allez simplement nous informer de décisions déjà prises, voire en cours d'exécution ou si des marges de manœuvres existent aujourd'hui ?

Il a encore fallu une mobilisation avec occupation des locaux pour obliger la direction à suivre les règlements qui régissent l'exécution de travaux en général et ceux qui se font en milieux amiantés en particulier.

Depuis juin 2013, après quatre ans de luttes, il a fallu occuper le site pendant trois semaines pour obtenir sa sauvegarde et l'instauration d'une commission de « revitalisation » qui ne s'est finalement réunie qu'une seule fois en 18 mois (24 juin 2014). Vous nous annonciez alors ce que la « rumeur » et la société de nettoyage savaient déjà : l'arrivée de services de la préfecture de police.

Nous savons donc depuis au moins 8 à 10 mois qu'il faut répartir l'occupation des bâtiments de Ste Anne et faire les travaux d'aménagement adéquats.

En dénonçant les retards déjà pris, nous avons demandé d'emblée l'examen de toutes les possibilités de revitalisation et d'installation à la fois des personnels de la préfecture de police et de ceux de la DRFiP sur le site de Ste Anne.

Vous avez refusé !

Il y a quelques jours vous nous appreniez la décision de déménager, en urgence, à l'intérieur du bâtiment B les agents DGFIP occupant le 1er étage (4ème brigade de vérification et France Domaine) pour permettre les travaux (désamiantage, cloisonnement, etc...) nécessaires à l'installation de la préfecture de police à cet étage.

Les agents, face à autant de mépris, se sont mobilisés en refusant le déménagement et ont signé massivement une pétition dans laquelle ils demandent :

- à être traités en véritables interlocuteurs
- la réunion d'un CHSCT interministériel à Ste Anne
- à être enfin reçus par le directeur général comme la CGT et Solidaires le demandent depuis des lustres

- que toutes les possibilités d'installation soient examinées (Bât A, autres étages du B et du C)
 - que la revitalisation de Ste Anne soit une réalité pour les agents du site et qu'une programmation et organisation des travaux à effectuer soient discutées avec tous les acteurs.
 - de réunir tous les interlocuteurs (DRFiP, DGFIP, Préfecture de police, CIQ, représentants des agents) du dossier
- que France Domaine reste sur Ste Anne tant que les revendications déjà exprimées ne sont pas prises en compte.

Vous ne répondez favorablement à aucune de ces demandes et vous persistez à nous imposer vos décisions unilatérales au lieu de les soumettre à une discussion préalable.

La dernière décision, consistant à déménager des agents du bâtiment B dans les bâtiments C et A pendant les travaux du 1er étage du bâtiment B, aurait pu faire consensus. Mais au lieu d'en discuter normalement avec les personnels concernés et leurs représentants, vous harcelez les agents pour que l'opération se fasse à marche forcée.

Pire encore, vous nous aviez proposé pour le 19 novembre une réunion au sujet de Ste Anne qui aurait pu, en l'absence de tous documents préparatoires, tenir lieu de préparation du CHS convoqué pour le 24.

La veille vous reportez la réunion sine die. Nous vous répondons que dans ce cas, compte tenu de notre calendrier bouclé jusqu'au 18 décembre cette réunion ne pourra se tenir qu'après cette date et que surtout le CHSCT ne peut se tenir.

Le lendemain, 20 novembre vous nous rappeliez pour nous proposer de tenir la réunion du 19, déprogrammée par vous, le 21. Vous saviez que ce jour là nous n'étions, pour la plupart d'entre nous pas libres (vous avez la liste de nos tournées électorales). Vous avez néanmoins maintenu la réunion avec une seule organisation syndicale. Cela est d'autant plus inadmissible que nous sommes justement en période électorale et pose la question de la neutralité de la direction. Cette affaire n'en restera pas là !

Vous avez aussi refusé de déplacer le CHSCT, auquel nous ne nous sommes pas rendus en 1ère convocation.

Le 25 novembre, pris d'un remord pour le moins tardif (bizarrement le lendemain d'une intervention auprès du délégué interrégional) vous nous convoquez pour le 27 à 16 heures la veille de ce CHSCT...

Là, on touche le fond !

Pourquoi diable mettez-vous autant d'énergie à ne pas vouloir nous écouter, à systématiquement détourner l'avis des personnels et faire monter la pression ?

Nous aurions pu travailler ensemble, nous le répétons, y compris avec la préfecture de police, et voir comment l'opération « zone tampon » pouvait se faire et quel serait le calendrier à mettre en œuvre. De toute évidence, quelques jours ne suffiront pas à palier les errements passés. Quelques semaines seront nécessaires si vous y consentez !!!

Cela permettrait aussi de ne pas mettre l'arrivée des services de la préfecture de police, que nous voyions jusqu'à présent plutôt comme une chance dans le cadre de la revitalisation de Ste Anne, sous la bannière du ressentiment, voire de l'hostilité. Disons-le dès aujourd'hui, nous ne pourrions en aucun cas être tenus responsables de cette situation.

En outre, nous rappelons que l'opération proposée aujourd'hui (utiliser les Bâtiment C et B comme zone tampon pendant les travaux du 1er étage du Bâtiment B) est, par nature, provisoire. Elle impose d'une part l'exécution des travaux urgents de mise en sécurité de la zone tampon (que nous attendons depuis des mois) et d'autre part celle des cloisonnements, branchements, etc... nécessaires à l'accueil des agents.

Elle ne peut se faire qu'en collaboration avec les personnels concernés en tenant compte, entre autre, des impératifs liés à l'exercice de leurs missions, comme ils l'ont tous fait savoir y compris par leurs chefs de service.

L'installation des services de la DGFIP (Cadastres, SPF, Vérif, FI, BRF, photogrammétrie, commissariat aux ventes, France Domaine) dans le bâtiment C, voire A, que vous avez proposé il y a six mois est, théoriquement possible. Encore faut-il, comme cela est prévu dans le protocole d'accord signé en juin 2013, pouvoir l'examiner ensemble.

Pour l'instant vous refusez ! Pourquoi ???

En tout cas, cette option fait du bâtiment B la future zone tampon pour aménager le C.

Il existe d'autres possibilités dans le cadre de la revitalisation du site dont nous sommes prêts également à discuter avec tous les acteurs et décideurs. Nous l'avons dit à plusieurs reprises et notamment le 24 juin.

Personne ne pourra dire, sur le sujet de la revitalisation de Ste Anne comme sur tout autre sujet, que nos deux organisations syndicales ferment la porte à toutes discussions.

Nous voulons que cette discussion cesse d'être un monologue ou seules des décisions, prises à priori et par on ne sait même plus qui, font l'objet d'une simple information aux représentants élus du personnel.

Sainte Anne, comme tous les autres postes, services et sites, n'est pas réductible à des m2. Des femmes et des hommes y exercent des missions dans des conditions de plus en plus difficiles qui s'ajoutent au contexte de blocages des salaires, de suppressions d'emplois, de restructurations et de remise en cause de leurs garanties statutaires.

Nous ne laisseront pas aujourd'hui, comme hier, ce site abandonné par la DGFIP.